



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **BÂTINOZON SÀRL**, Rue du Merelez 4,
1326 Juriens
2. Date du sursis concordataire provisoire: 10.11.2015
3. Durée du sursis concordataire provisoire: 3 mois jusqu'au
25.01.2016
4. Commissaire provisoire: M. Pascal Stouder
5. Remarques: Par décision du 10 novembre 2015, communi-
quée le même jour, la Présidente du tribunal d'arrondisse-
ment de La Broye et du Nord vaudois a accordé à BÂTINOZON
SÀRL, Rue du Merelez 4, 1326 Juriens, un sursis provisoire
jusqu'au 25 janvier 2016, a dit qu'aucune poursuite ne
pourra être exercée ou continuée contre Bâtinozon Sàrl pen-
dant la durée du sursis provisoire, sauf s'il s'agit d'une pour-
suite en réalisation de gage en raison de créances garanties
par gage immobilier, un tel gage ne pouvant toutefois être
réalisé, et a désigné en qualité de commissaire au sursis provi-
soire, M. Pascal Stouder, Route de Cossonay 192, 1020 Re-
nens.

Il sera statué sur la demande de sursis concordataire, présen-
tée par Bâtinozon Sàrl, à l'audience du mardi 12 janvier 2016,
à 10:45 heures, en salle du tribunal, à Yverdon-les-Bains, rue
des Moulins 8.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience
pour fournir les renseignements qu'ils pourraient posséder sur
la situation du débiteur.

Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois
1401 Yverdon-les-Bains

02476997

